

CONSULAT GENERAL DE CUBA EN FRANCE
14, rue de Presles, 75015 Paris
Tél.: 0145675535 ou 0145679881 Fax: 0145670891
e-mail : traductor@ambacuba.fr
www.cubadiplomatica.cu/francia

Ouvert au public de 9H00 à 12H00 du lundi au vendredi

FORMALITES POUR LA LÉGALISATION ET CERTIFICATION DE DOCUMENTS FRANÇAIS A UTILISER A CUBA

Les documents français qui vont être utilisés à Cuba doivent être préalablement traduits auprès d'un traducteur assermenté et ensuite légalisés les originaux et les traductions par le Service de Légalisation du ministère des Affaires étrangères français (MAE), sis au 57, Boulevard des Invalides, 75007 Paris. Tel : 0153693828 ou 0153693829.

Directement au Consulat :

- Présenter l'original et sa traduction dûment légalisés par le MAE.
- Montant de la légalisation au Consulat 110.00 € par document. Aussi bien les originaux que les traductions doivent être légalisés. Le paiement doit se faire en liquide.

Le délai d'obtention est de 24h.

Démarche par la poste:

- Envoyer l'original et sa traduction dûment légalisés par le MAE.
 - Montant de la légalisation au Consulat 110.00 € par document
Tant les originaux comme les traductions doivent être légalisés.
- Le paiement doit se faire à travers **chèque certifié par la banque.**
- Montant du traitement de dossier⁽¹⁾ 25 €.
 - Enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour le retour des documents.

Le délai d'obtention est d'une semaine.

Si jamais vous souhaitez faire faire la traduction des documents à l'espagnol auprès de nos services le prix est de **25.00 €** par page.

ATTENTION: Pour connaître les documents à présenter lors d'une installation en affaires à Cuba, veuillez contacter le Service Commercial de l'Ambassade de Cuba ou la Chambre de Commerce de Cuba (Tel: 00537303356 Fax: 00537333042).

ATTENTION: ⁽¹⁾Pour toute demande faite par courrier ou à travers une tierce personne, 25.00 € supplémentaires devront être ajoutés au montant total des services demandés pour traitement de dossier. Les espèces envoyées par la poste seront refusées et retournées à vos risques.